

Judiciaires et légales

dans leurs salles, à longueur de saisons. On croit parfois que les commissaires-priseurs sont des nantis vivant largement de lots millionnaires ! C'est loin d'être exact, car c'est négliger que l'écras-

tants dont on prendra la mesure en lisant *Le mythe de l'art antique*, livre publié en avril sous la direction d'Emmanuelle Héning et Valérie Naas chez CNRS Éditions. Gros livre, en vérité, et quelquefois abscons,

traordinaire vie d'Apelle. Alexandre le Grand l'admirait tellement qu'il lui offrit sa propre maîtresse. Les commissaires-priseurs n'en demandent pas tant !

Christophe PENOT.

d'Henri de Saint-Denis, mobilier. Vins dont grands crus classés. 346 lots. 02 31 89 01 06.

Vannes (56). Hôtel des ventes, samedi 5, à 14 h 30 : estampes, dessins, tableaux, mobilier, objets d'art et de décoration. 350 lots. 02 97 47 26 32.

www.interencheres.com

Des ventes remarquées

À Brest, par Philippe Lannon et Gilles Grannec, le 8 décembre : 148 840 € pour *Ferme sous la neige* et 179 340 € pour *Rivière de Merrien*, deux huiles sur toile de l'incontournable Henry Moret et, soit dit en passant, les septième et huitième enchères frappées au-dessus des 100 000 € cette année par l'étude brestoïse ; 51 240 € pour *La cueillette des pommes*, petite aquarelle (16 x 22 cm) d'Émile Bernard dont une autre œuvre, *Porteuses d'eau au bord du Nil*, proposée à 10 000 €, a été bizarrement ravalée. Mais que font les conservateurs ?

Aucune des rares tapisseries du peintre n'est entrée dans les collections muséales françaises, alors qu'on les trouve à Hambourg, à Darmstadt et, pour cinq d'entre elles, à Amsterdam, au Van Gogh museum !

À Coutances, par Éric Boureau, le 15 décembre : 9 720 € pour une étonnante bague en or jaune et en argent formant cachet portant la devise *Deo Juvante* (avec l'aide de Dieu) : beau travail daté du 20 juillet 1850 présenté dans son écrin de la Maison Duponchel & C^{ie}, de Paris.



Deo Juvante ! Et avec l'aide d'Éric Boureau, cette bague a trouvé preneur pour 9 720 €.

5. Variantes : les variantes ne sont pas autorisées.

6. Durée du marché ou délai d'exécution : Délai d'exécution prévisionnel : 19 mois hors période de garantie. Point de départ : notification.

7. Conditions relatives au marché : Cautionnement et garanties exigés : sans objet. Modalités essentielles de financement et de paiement : financement sur fonds propres et paiement par mandat administratif. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : pas de forme imposée. Unité monétaire utilisée : euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

8. Justifications à produire par le candidat : se référer au règlement de la consultation.

9. Critères d'attribution : 1. valeur technique (pondération 70 %). 2. prix (pondération 30 %).

10. Délai : Date et heure limites de réception des offres : le 31 janvier 2019 à 12 h 00. Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

11. Autres renseignements : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 18S0051. Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels additionnels : téléchargement sur le profil d'acheteur, sans frais de reprographie.

12. Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 décembre 2018.

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société civile ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Le Financière du Bourbon.

Capital : 1 000 euros. Siège social : 3, rue Femand-Forrest, 49100 Angers.

Objet : la société a pour objet principal la détention de titres des sociétés d'expertise comptable ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable.

Durée : 99 ans. Gérant : M. David Renou, demeurant Chambreville, Saint-Syvalin-d'Anjou, 49480 Verrières-en-Anjou. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. RCS : Angers.

SPP

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros

FIDAL
Société d'avocats
Me Sophie VASSAL
19, rue René-Rouchy
49100 ANGERS

CHOLET BASKET

Société anonyme sportive professionnelle
Au capital de 103 666 euros
porté à 135 000 euros
Siège social : 3, avenue Marcel-Prat
49300 CHOLET
384 208 351 RCS Angers

AVIS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2018, il a été décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 30 612 euros, par apport en numéraire et émission de 20 080 actions nouvelles, pour le porter à 134 278 euros ;
- et d'augmenter ce capital de 722 euros, par incorporation de réserves et élévation du nominal des actions, pour le porter à

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2018, le capital social a été augmenté d'une somme de 143 823,85 euros par incorporation de réserves et élévation du nominal des parts pour être porté à 180 000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1er décembre 2018, à Baugé-en-Anjou.

Dénomination : Kerabel Paysage Service. Forme : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Siège social : Le Grand Ailler Cuon, 49150 Baugé-en-Anjou.

Objet : la fourniture de services à la personne pour l'entretien courant des jardins, potagers, d'espaces verts à domicile, travaux de petits jardinages, taille de haies et débroussaillage.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 2 000 euros.

Gérant : M. Yoann Kerabel, demeurant Le Grand Ailler Cuon, 49150 Baugé-en-Anjou.

La société sera immatriculée au RCS de Angers.

Pour avis.

Avis administratifs

Création d'un crématorium et d'un site cinéraire contigu sur un terrain situé sur la commune de Brissac-Loire-Aubance (commune déléguée de Brissac-Quincé)

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par l'arrêté n° A2018-11-26-1 du 26 novembre 2018, le maire de Brissac-Loire-

angers Loire métropole
communauté urbaine

Plan local d'urbanisme de la commune de Bauné Modification simplifiée n° 1

APPROBATION

Par délibération du 10 décembre 2018, le conseil de communauté a approuvé la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Bauné portant sur le point suivant : Cette modification simplifiée a pour objet : suppression et réduction de deux emplacements réservés (n° 1 et 10) et modification de l'une des OAP applicables sur la commune de Bauné (commune déléguée de Loire-Authe). Ces emplacements réservés étaient destinés à des projets qui ne nécessitent plus aujourd'hui les surfaces réservées initialement.

La délibération et le dossier sont mis à disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole (83, rue du Maréchal Foch, 49100 Angers, Direction aménagement, développement des territoires, 3^e étage), en mairie de Loire-Authe (en mairie annexe de Bauné et en mairie annexe de Brain-sur-Authouais, service urbanisme et développement local) et dans les locaux de la préfecture de Maine-et-Loire, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Pour le Président
Le Vice-président délégué
Daniel DIMICOLI.

Réserve à nos abonnés